

**DECISION N° 2023-766**

**Objet** : Avenant n°1 au marché n°19.AO.MG.117 : Fourniture et gestion de périodiques papiers et électroniques

Lot 1 : Fourniture et gestion d'abonnement à des journaux, revues et périodiques pour les médiathèques et bibliothèques

**LE PRESIDENT,**

**Vu** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5219-1, L5219-2 et L5219-5 déterminant les compétences des établissements publics territoriaux et les conditions d'exercice des compétences précédemment transférées aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre existants au 31 décembre 2015 ;

**Vu** le Code de la commande publique ;

**Vu** le décret n° 2015-1661 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Romainville ;

**Vu** l'arrêté n°2018-0827 du 11 avril 2018 fixant les statuts de l'Etablissement public territorial Est Ensemble ;

**Vu** les compétences facultatives en matière d'enseignement et de recherche ;

**Vu** la délibération n°2021-09-28-3 du Conseil de territoire du 28 septembre 2021 (R.D. du 4 octobre 2021) portant délégation de compétences au Président pour prendre toute décision concernant les avenants aux marchés et accords-cadres lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

**Vu** la délibération n°2016-04-13-1 du Bureau de territoire du 13 avril 2016 approuvant l'adhésion de l'établissement public territorial Est Ensemble à la convention constitutive de groupements de commande ;

**Vu** la délibération n°BT2019-12-18-3R du Bureau de territoire en date du 18 décembre 2023 portant approbation de l'attribution du marché n°19.AO.MG.117 relatif à la fourniture et gestion de périodiques papiers et électroniques, en ce qui concerne le lot n°1 : Fourniture et gestion d'abonnement à des journaux, revues et périodiques pour les médiathèques et bibliothèques et le lot n°2 : Fourniture et gestion d'abonnement à des journaux, revues et périodiques spécialisés pour les services territoriaux/municipaux du groupement de commande, pour une durée initiale d'un an à compter de sa notification jusqu'au 31 décembre 2020 inclus, reconductible trois fois par période successive d'un an et pour un montant de commande compris, par an, entre les seuils suivants :

- Seuil minimum : sans minimum
- Seuil maximum : sans maximum

**Considérant** la nécessité de conclure un avenant n°1 au marché, afin de prolonger la durée du marché de 4 mois supplémentaires, soit jusqu'au 30 avril 2024 inclus ;

**DECIDE**

**Article 1 :** DE SIGNER l'avenant n°1 au marché n°19.AO.MG.117 relatif à la fourniture et gestion de périodiques papiers et électroniques, en ce qui concerne le lot n°1 : Fourniture et gestion d'abonnement à des journaux, revues et périodiques pour les médiathèques et bibliothèques, avec l'entreprise FRANCE-PUBLICATIONS, dont le siège social est situé 40/42 rue Barbès – 92541 MONTROUGE, afin de prolonger la durée du marché de 4 mois supplémentaires, soit jusqu'au 30 avril 2024 inclus.

Envoyé en préfecture le 09/11/2023

Reçu en préfecture le 09/11/2023

Publié le 09/11/2023

ID : 093-200057875-20231109-D2023\_766-CC

S'LO ✓

**Article 2 :** DE PRECISER que l'avenant n'a aucune incidence financière.

**Article 3 :** D'INDIQUER qu'ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet et Monsieur le Trésorier, et inscrite au registre des actes de l'établissement.

Signé électroniquement par Patrice BESSAC

Date de signature : 09/11/2023

Qualité : Président d'Est Ensemble



Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente décision et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de 93100- Montreuil dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens, accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Publication : 09/11/2023